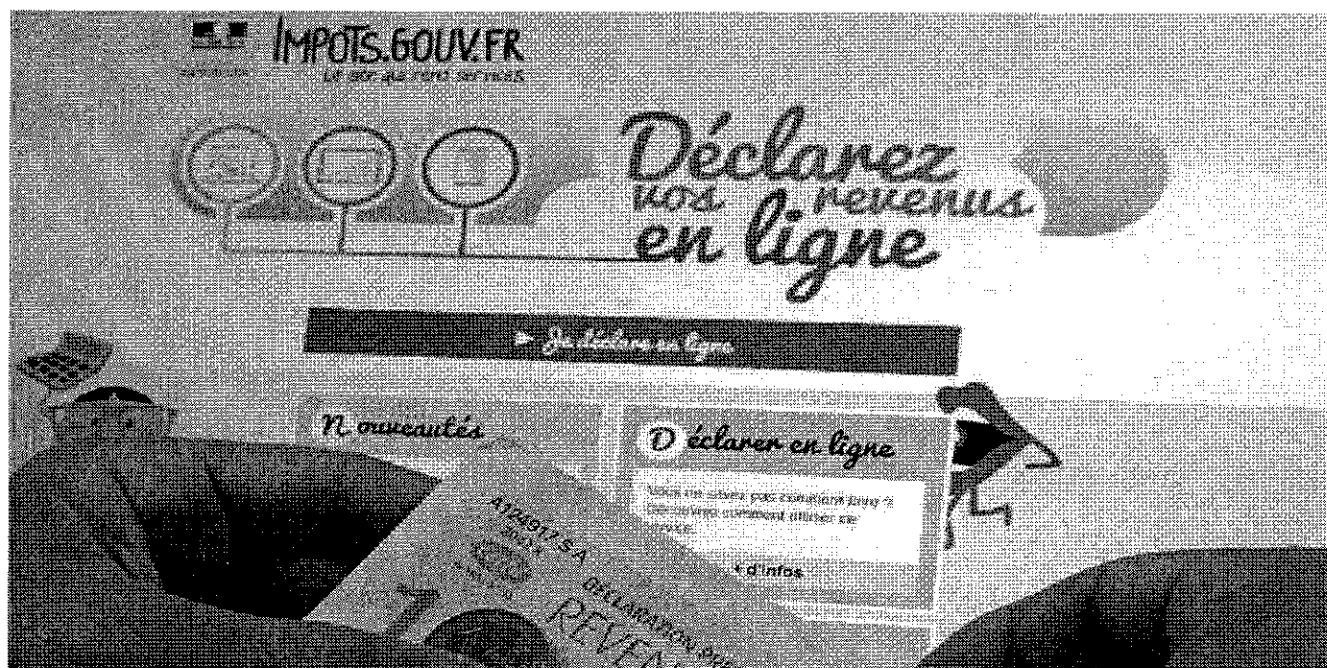




Déclarer ses revenus sur le site des impôts

Passez de la déclaration papier à la déclaration en ligne !



Besoin d'accompagnements pour votre
DECLARATION D'IMPOT en ligne ?

La Maison du Pays propose des
permanences d'aide à la télédéclaration

Dans votre Mairie les
Mardi 18 avril de 16h00 à 18h00
Mardi 2 mai de 16h00 à 18h00

Renseignements et inscriptions au
02.33.46.84.69